

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Frais d'inscriptions

Date limite de la demande

Niveaux	Saison été	Saison hiver
U9 à U-18 volet compétitif	1 ^{er} juin	1 ^{er} novembre
U4 à U18 volet local	15 juin	1 ^{er} novembre
Senior (responsable d'équipe)	1 ^{er} juin	1 ^{er} novembre

Procédure

- Utiliser le formulaire de demande de remboursement disponible sur le site web ;
- Inclure la preuve médicale (si nécessaire) ;
- Envoyer les documents à l'adresse suivante : club@soccerlevis-est.ca
- Les remboursements seront préparés et postés dans un délai de 3 semaines suivant la date limite de remboursement ou la remise du formulaire en cas de blessure.

Frais d'annulation

Seule la date de réception du formulaire par le club sera prise en compte pour le calcul des retenues.

1. Les activités ne sont pas commencées

10% de frais administratifs seront retenus sur la cotisation si les activités ne sont pas commencées ;

Exemple : Le remboursement pour une inscription au coût de 310,00\$ sera de 279,00\$, car 10% de la cotisation équivaut à 31,00\$.

2. Les activités sont commencées

10% de frais administratifs seront retenus sur la cotisation + un prorata des activités ayant eu lieu seront retenues si les activités sont débutées.

3. En cas de blessure

Une demande peut être faite tout au long de la saison avec le dépôt d'une preuve médicale et doit être envoyée au Club dès la blessure survenue. Le calcul de remboursement se fait à partir de la date reçue du formulaire et de la preuve médicale, et selon le prorata des matchs joués/des semaines joués.

Le joueur ne pourra pas revenir au jeu suite à la demande de remboursement.

Camp de jour

- La demande de remboursement doit respecter la procédure mentionnée ci-haut et être effectuée avant de recevoir le service de Camp de jour.
- 10% de frais administratifs seront retenus sur le montant du remboursement demandé + un prorata des activités ayant eu lieu seront retenues si les activités sont débutées.